



Fiche Thématique de l'Observatoire de la production bio

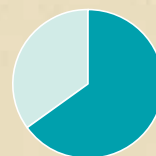
LES NOUVEAUX BIO EN 2016 ET AU 1^{ER} SEMESTRE 2017

CHIFFRES CLÉS – NOUVEAUX BIO 2016



432 nouvelles fermes bio

35% Installations



65% Conversions

43% en bovins lait



17% en légumes



9% en grandes cultures



7% en volailles



6% en fruits



5% en bovins viande



3% en PPAM*



SAU moyenne

35 Ha



Nb d'UTH moyen

1.6 UTH



Âge moyen à l'installation

38 ans



Âge moyen à la conversion

45 ans

Part des installés qui touchent la DJA

48 %

Part des fermes en conversion qui touchent la CAB

38 %

Part des fermes vendant en circuits courts

46 %

Part des fermes ayant une activité de transformation

20%

*PPAM : Production de Plantes Aromatiques et Médicinales



Document réalisé par la FRAB, extrait de l'Observatoire régional de la production biologique, suivi des certifications bio 2016

Pour en savoir plus sur l'agriculture bio, contactez le réseau GAB-FRAB :

| | | |
|-----------------|---------------|----------------|
| Bretagne | > FRAB | 02 99 77 32 34 |
| Côtes d'Armor | > GAB d'Armor | 02 96 74 75 65 |
| Finistère | > GAB 29 | 02 98 25 80 33 |
| Ille-et-Vilaine | > Agrobio 35 | 02 99 77 09 46 |
| Morbihan | > GAB 56 | 02 97 66 32 62 |



L'observatoire complet de l'agriculture biologique bretonne, est disponible à la FRAB. La FRAB réalise également vos études sur la bio au niveau de votre territoire (commune, pays...).

Contact : observatoire@agrobio-bretagne.org

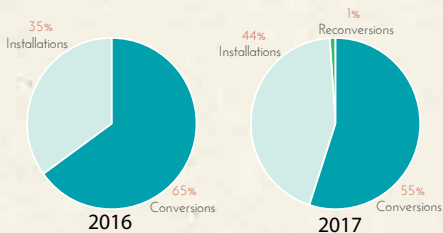
ILS SOUTIENNENT LA BIO EN BRETAGNE



L'Observatoire de la production biologique en Bretagne réalise depuis maintenant 3 ans une enquête auprès des nouveaux agriculteurs bio pour bien comprendre la dynamique de développement de la production bio. La liste des nouvelles certifications est obtenue via l'Agence bio auprès de laquelle les agriculteurs doivent se notifier lors de leur engagement en bio. Cette année, l'enquête a été réalisée auprès des agriculteurs engagés en bio au cours de l'année 2016 et au 1^{er} semestre 2017. Pour 2016, 55% des agriculteurs ont répondu (soit 237 agriculteurs) et pour 2017, 39% ont répondu (soit 96 agriculteurs). Nous présentons ici les profils des nouveaux bio depuis ce début d'année 2017.

246 NOUVELLES FERMES BIO EN 6 MOIS

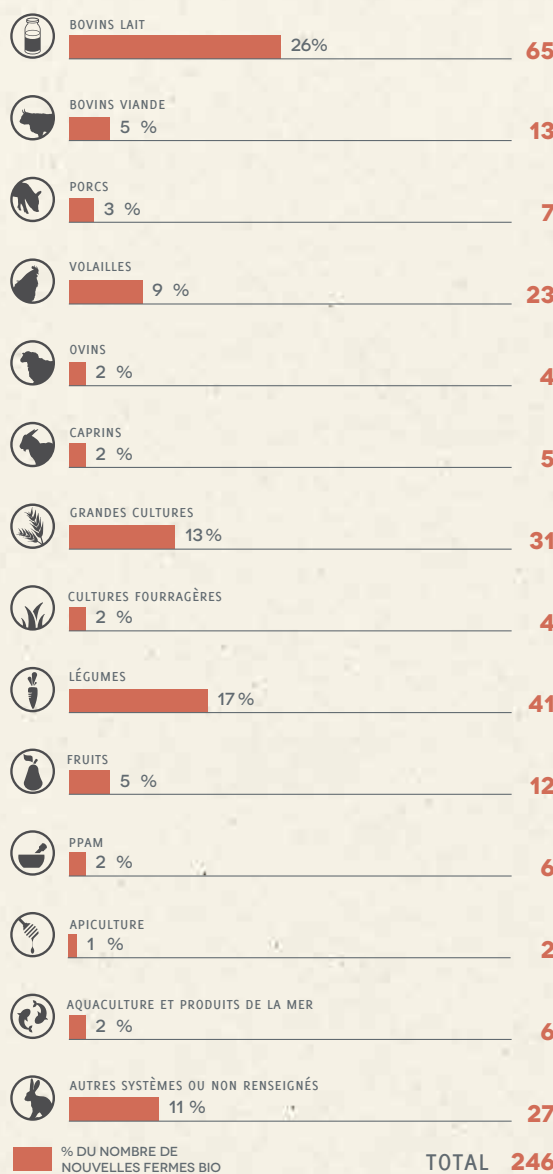
Après une année 2016 exceptionnelle pour le développement de la bio en Bretagne (mais aussi en France), l'engouement pour l'agriculture biologique se poursuit en 2017. En Bretagne, 246 nouvelles fermes se sont engagées en bio au cours du 1^{er} semestre. 2017 sera à nouveau une année record pour la bio, derrière 2016 (310 fermes engagées en bio sur la même période).



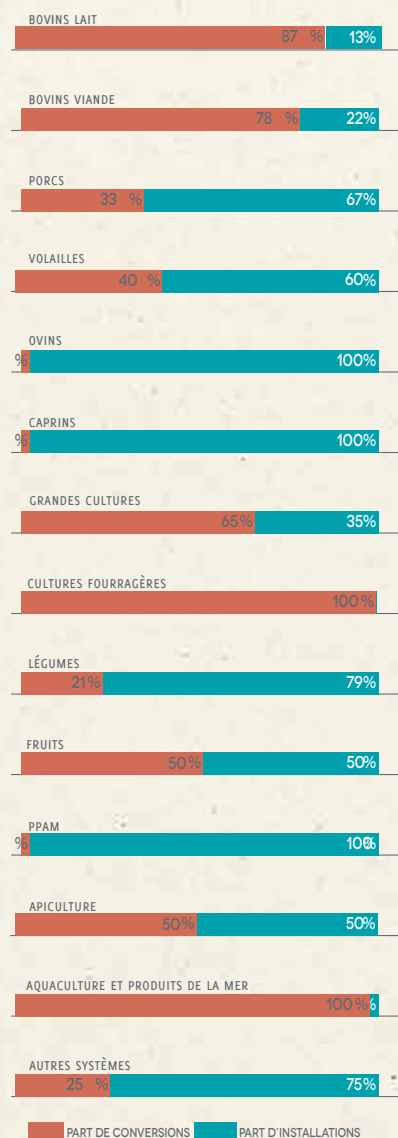
En 2016, le nombre de conversions laitières a été particulièrement élevé en partie du fait de la crise du lait conventionnel. Les répercussions de celle-ci se font encore sentir puisque le passage en bio d'élevage laitiers conventionnels reste le moteur du développement de la production bio en région. Néanmoins, bien que majoritaire, la part des nouveaux bio en production laitière est plus faible en 2017 qu'en 2016 : 26% contre 48% l'année passée. Les autres productions qui se démarquent sont le maraîchage (17%), les grandes cultures (13%) et les volailles (9%).

En 2016, c'est l'Ille-et-Vilaine, principal département laitier, qui a compté le plus de nouveaux bio avec 30% des nouvelles certifications. En 2017, c'est en Côtes-d'Armor qu'on observe le plus de nouveaux bio avec 33% des nouvelles certifications bretonnes. Dans ce département, on dénombre pour chacune des productions laitière, volailles, grandes cultures et légumes entre 10 et 20 nouvelles certifications.

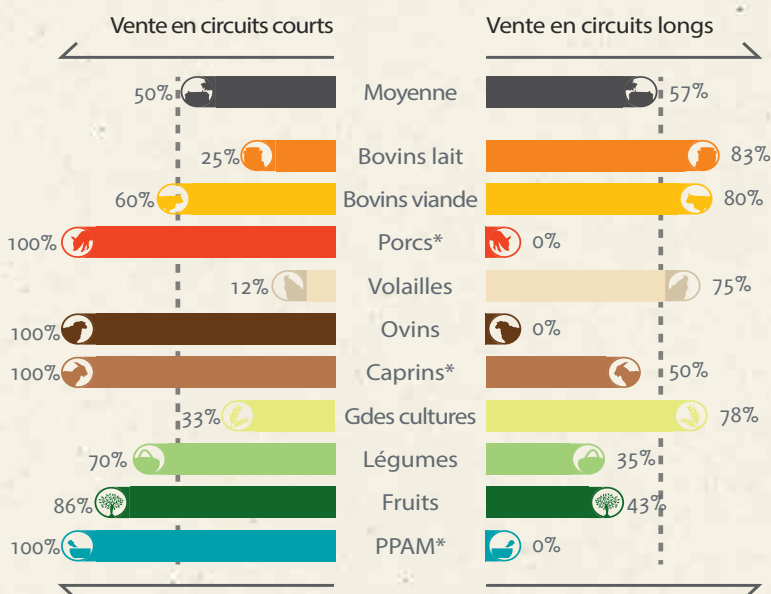
Activité dominante des fermes engagées en bio au premier semestre 2017



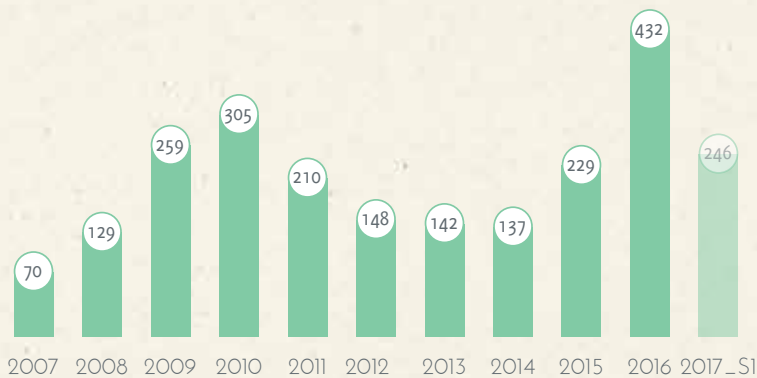
Part des conversions et des installations selon la production



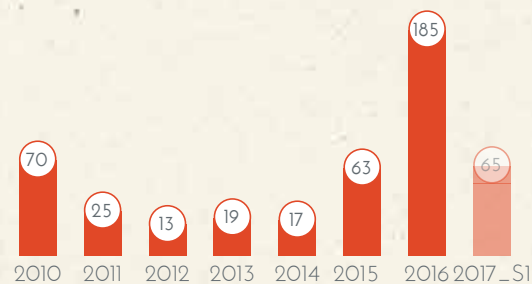
Circuits de commercialisation



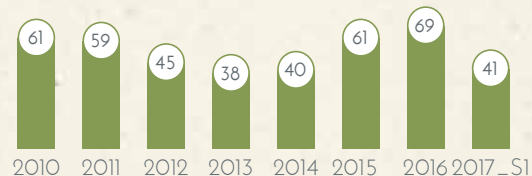
Évolution du nombre de fermes engagées en bio en Bretagne



Evolution du nombre de nouvelles fermes bio en bovins lait par an en Bretagne



Evolution du nombre de nouvelles fermes bio en légumes par an en Bretagne



LES CONVERSIONS

SAU et UTH

La SAU des fermes converties est en moyenne de 64 ha avec un minimum de 5 ha et un maximum de 218 ha. L'importance des conversions laitières et en grandes cultures explique la SAU moyenne élevée. Le nombre d'UTH moyen (2,1) est semblable au nombre d'UTH pour les fermes bio déjà en place en Bretagne qui est de 2,0.

LES INSTALLATIONS

Les installations en bio se font sur une SAU moyenne de 15 ha, avec un minimum <1 ha et un maximum de 80 ha. L'importance des installations en maraîchage qui se font sur quelques hectares explique cette moyenne peu élevée. Il y a en moyenne 1,3 UTH travaillant sur les fermes des nouveaux installés ce qui est inférieur aux emplois sur les fermes déjà en bio. Cela est dû au fait que l'embauche de salarié survient en général plusieurs années après l'installation.

Âge

La moyenne d'âge des agriculteurs s'étant convertis est de 43 ans, le plus jeune ayant 23 ans et les plus âgés ayant 60 ans. Les conversions tardives sont souvent liées à un processus de transmission, le repreneur souhaitant démarrer son activité sur une exploitation déjà en bio.

La moitié des gens qui s'installent en bio le font avant 36 ans. Le plus jeune a 22 ans tandis que le plus âgé a 59 ans. Les gens qui s'installent après 40 ans le font par lassitude des conditions de vie précédentes et par besoin d'un métier manuel qui a du sens. C'est souvent la libération d'une ferme ou un désir de changement qui déclenche l'installation.

Mixité

A la suite d'une conversion, 69% des exploitations sont intégralement en bio, 18% sont en conversion bio progressive. 13% sont en mixité avec des productions conventionnelles. Les exploitations mixtes peuvent être des élevages où seules les terres ont été converties par exemple.

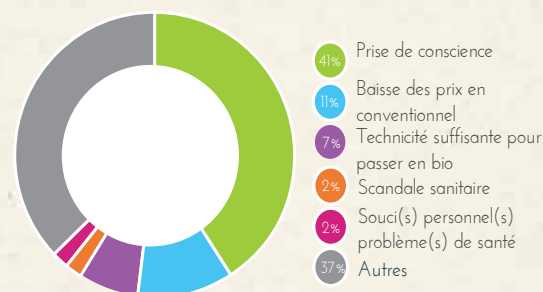
Pour les installations, 93% des exploitations sont intégralement en bio et 2% gardent une partie en conventionnel temporairement. Seules 5% des exploitations gardent une partie en conventionnel de manière permanente. 40% des installations ont eu lieu sur des terres déjà en bio avant l'installation. Les autres installations ont dû entrer dans le processus de conversion qui dure 2 à 3 ans.

Commercialisation et transformation

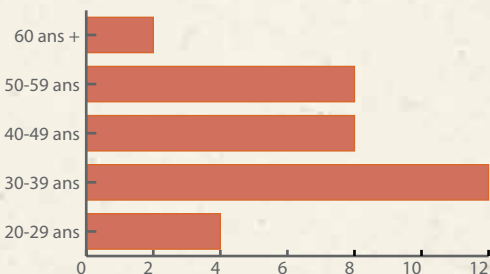
La commercialisation via un circuit long est utilisée à 86% et on retrouve 30% de commercialisation par circuits courts. Les grandes cultures et la production laitière sont des filières historiquement bien structurées en circuits longs. Puisqu'il y a beaucoup de conversions dans ces productions, cela explique l'importance des circuits longs. 13% des exploitations transforment une part de leur production avant la vente.

Les productions des installations sont vendues pour 72% en circuits courts et pour 28% en circuits longs. La vente à la ferme est le principal débouché en circuits courts, suivi par la vente sur les marchés et la vente à des artisans/restaurateurs. 27% des nouveaux installés en bio transforment une partie de leur production sur l'exploitation.

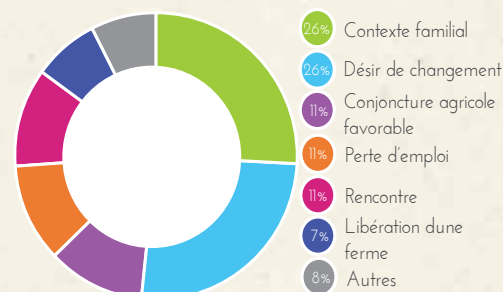
Éléments déclencheurs de la conversion



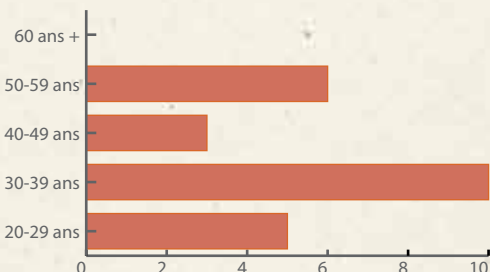
Pyramide des âges - conversion



Éléments déclencheurs de l'installation



Pyramide des âges - installation



LES MOTIVATIONS DES NOUVEAUX EXPLOITANTS EN BIO

La lassitude des conditions de vie précédentes et le désir d'améliorer sa qualité de vie sont les deux principales raisons de l'installation en agriculture bio. Beaucoup aussi s'installent à la suite de leurs parents afin que les terres restent dans le cadre familial et par désir d'avoir un travail en lien avec la nature. Le choix de faire du bio est pour beaucoup une évidence, ils ne se voyaient pas faire autrement pour proposer des produits de qualité et en accord avec leurs principes de vie. Certains voient aussi le fait de produire bio comme un acte politique, pour protester contre un type d'agriculture intensive.

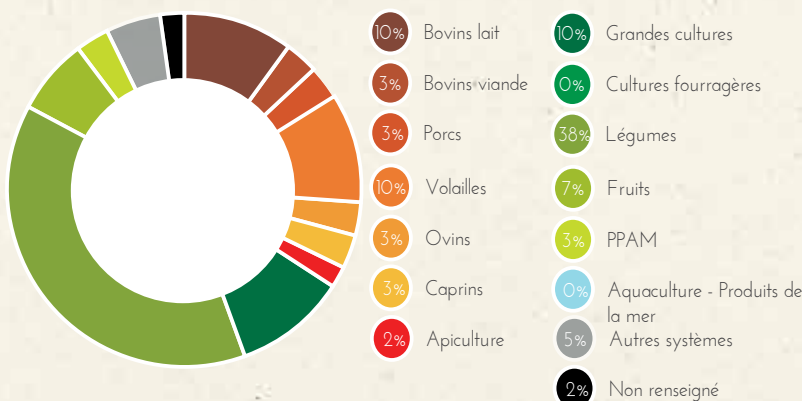
C'est un fort désir de ne plus utiliser de produits chimiques dans un souci de protection de l'environnement et de leur santé qui a, le plus souvent, motivé les producteurs conventionnels à passer en bio. Par ailleurs, un système déjà proche des exigences de la réglementation bio a incité certains producteurs à franchir le pas, notamment en bovins lait. L'envie de mieux valoriser ses produits et de répondre à la demande croissante des consommateurs sont aussi des raisons souvent déterminantes. Enfin, pour certains agriculteurs, le passage en bio s'est fait suite à une demande des repreneurs de leur exploitation ou pour faciliter la transmission. Comme en 2016, pour les éleveurs laitiers, la baisse du prix du lait en conventionnel suite à la crise laitière a eu une grande influence sur leur décision de passer en bio.

AIDES REÇUES ET ACCOMPAGNEMENT

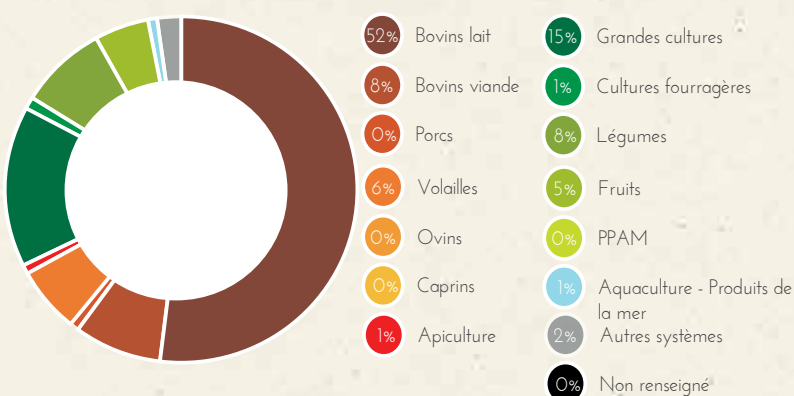
Pour leur accompagnement au passage en bio, les agriculteurs sollicitent dans la grande majorité des cas les services d'un GAB et/ou d'une chambre d'agriculture. Les techniciens de coopératives et du contrôle laitier interviennent également régulièrement dans l'accompagnement des nouveaux bio. Les producteurs satisfaits de l'accompagnement qu'ils ont reçu ont trouvé les formations et les conseils utiles pour leur passage en bio et ont apprécié le fait de pouvoir se créer un réseau via ces organismes. En revanche, les exploitants moins satisfaits regrettent un manque de connaissance de la part des conseillers, en particulier dans le cas de productions particulières comme l'apiculture.

Parmi les 60 exploitants installés ayant répondu, 42% ont touché la DJA à hauteur de 24 650€ en moyenne. Les autres n'en avaient pas fait la demande, leur dossier n'était pas encore traité ou ils ne peuvent pas y prétendre (trop âgés le plus souvent). Toujours parmi les installés, 15 ont touché une aide de

Production des fermes installées en 2017



Production des fermes ayant fait une conversion en 2017



leur communauté de communes, 10 une aide de la Région et 5 une aide du Département.

Pour les 75 personnes ayant effectué une conversion et qui ont répondu au questionnaire, 39% ont reçu une aide de la PAC à la conversion bio (CAB) qui s'élève en moyenne à 7 930€ et 7% reçoivent une MAEC qui s'élève en moyenne à 3 500€. Ces deux aides peuvent être cumulées dans certaines circonstances et sous certaines conditions mais il est souvent plus avantageux de prendre soit l'une, soit l'autre.

ATOUTS ET DIFFICULTÉS

Les difficultés ou les atouts pour passer en bio diffèrent selon que l'on interroge une personne qui s'installe en bio ou une personne qui se convertit en bio. Dans le cadre d'une conversion, l'accès au foncier est vu à 68% comme un atout puisque souvent, les exploitants ont déjà leurs terrains. Pour les installations, si 35% voient l'accès au foncier comme un atout majeur, ils sont aussi 30% à le voir comme une grande difficulté. C'est souvent le cas lors des installations hors cadre familial. De même, la gestion du temps de travail est une difficulté pour 41% des installés tandis que pour les exploitants qui se convertissent, ce n'est ni un atout ni

une difficulté particulière. Lors d'une conversion, le matériel et les bâtiments sont considérés comme des atouts puisque les exploitants ont déjà l'équipement adéquat tandis que c'est une difficulté lorsque l'on s'installe puisqu'il faut un investissement financier important (matériel, bâtiment, etc...). Dans les deux cas cependant, l'entourage familial et professionnel est un atout majeur, tout comme la conformité du système de production avec la réglementation bio. Les démarches administratives, quant à elles, sont sources de difficultés (78% pour les installations et 38% pour les conversions), d'autant plus lors d'une installation puisqu'il faut faire les démarches pour l'installation en plus des démarches du passage en bio.

COÛT DE LA CERTIFICATION

Le coût moyen de la certification en 2017 pour l'ensemble des nouveaux bio est de l'ordre de 450€, toutes filières confondues. Les producteurs payent la certification à l'année et le coût, qui dépend de la SAU et des animaux présents sur l'exploitation, comprend deux à trois contrôles par an. Le coût peut varier d'un peu moins de 400€ à un peu plus de 500€ selon la dimension de l'exploitation et l'organisme certificateur.